
Cinquième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

25 octobre 2016
Français
Original : anglais

Genève, 12-16 décembre 2016
Point 11 de l'ordre du jour provisoire
Examen de la portée et du fonctionnement de la Convention et des Protocoles y annexés

Promotion de l'universalité de la Convention et des Protocoles y annexés

Document soumis par l'Unité d'appui à l'application

Rectificatif

Paragraphe 7

Lire comme suit la dernière phrase :

En 2015, la Lettonie a rencontré certaines Hautes Parties contractantes qui n'avaient pas encore adhéré au Protocole II modifié et certains États qui n'avaient pas encore adhéré à la Convention.

GE.16-18550 (F) 221116 221116



* 1 6 1 8 5 5 0 *

Merci de recycler

